

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 5 avril 2024

Séance du : 5/04/2024

Date de convocation : 28/03/2024

Membres en exercice : 31

Quorum : Non requis - 2^{ème} convocation du Conseil d'Administration ajourné le 28/03/2024 faute de quorum

Présents ou représentés : 9

Absents ou excusés : 22

Seuil de la majorité absolue : 5

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.04.688

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024

Le 5 avril 2024 à 10 h 00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Vice- Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (9 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Loïc GOJARD), Messieurs Jean-Marc BERGIA, André DURAND, Loïc GOJARD, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Bernard PRINCE, Mesdames Maryse VEZAT-BARONIA et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (22 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Messieurs Jacques OBERTI, Philippe PETIT, Mesdames Emilienne POUMIROL, Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Annie VIEU et Messieurs Sébastien VINCINI et Lionel WELTER.

Madame la Vice-Présidente indique qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 en application des articles R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif 2023 présente les résultats ci-dessous :

Libellé	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de fonctionnement	605 735,24 €	382 151,69 €	- 223 583,55 €
Section d'investissement	103 499,42 €	89 493,14 €	- 14 006,28 €
Total cumulé de l'exercice	709 234,66 €	471 644,83 €	- 237 589,83 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'affecter au budget primitif 2024 le résultat de la section de fonctionnement (compte 002) de **242 812,77 €**, calculé comme suit :
 - 466 396,32 € résultat antérieur (année N-1)
 - - 223 583,55 € résultat déficitaire de l'exercice 2023
- De reporter au budget primitif 2024 le résultat de la section d'investissement (compte 001) de **173 376,74 €**, calculé comme suit :
 - 187 383,02 € résultat antérieur (année N-1)
 - - 14 006,28 € résultat déficitaire de l'exercice 2023
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI